

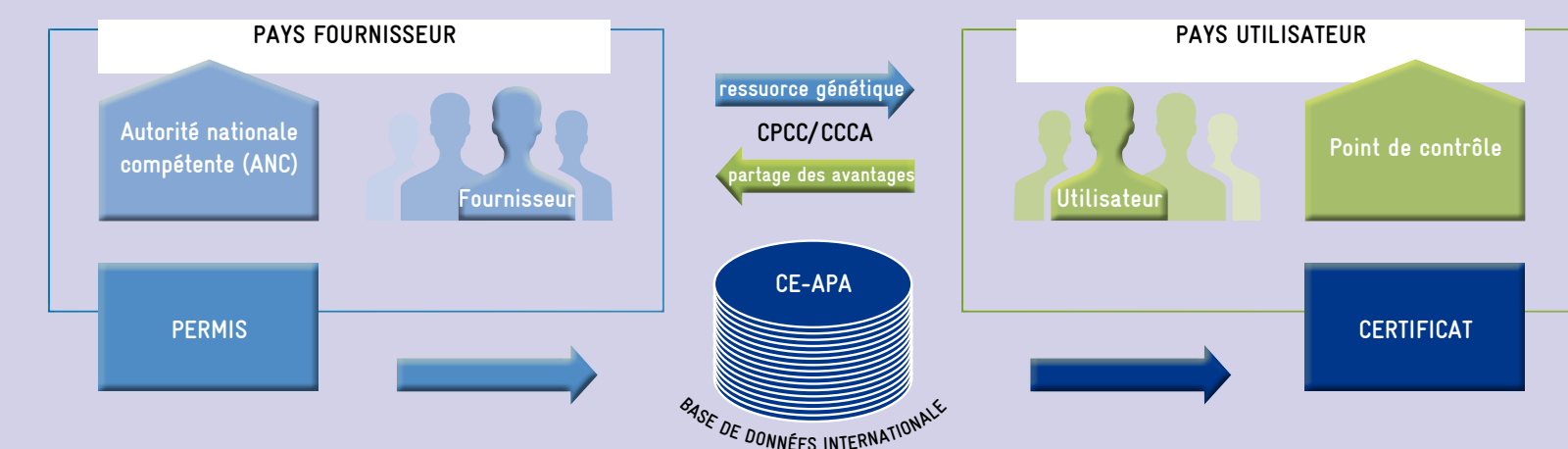
# FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA

## Protocole de Nagoya

Le Protocole de Nagoya (PN) sur l'accès et le partage des avantages (APA) fournit un cadre général pour la mise en œuvre du troisième objectif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) : le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le PN stipule que le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) est une condition sine qua non pour l'octroi de l'accès aux ressources génétiques. Le CPCC va de pair avec les conditions convenues d'un commun accord (CCCA) entre un fournisseur et un utilisateur. Les CCCA sont des contrats régissant les conditions d'accès et d'utilisation des ressources et du partage des avantages entre les parties contractuelles. Le PN encourage les pays à impliquer les populations autochtones et communautés locales (PACL) en tant que gardiennes des ressources génétiques et détentrices des connaissances traditionnelles, dans des processus CPCC/CCCA conformes aux lois nationales. En combinaison avec le Centre d'échange sur l'APA (ABS-CH), les clauses de respect constituent les éléments clés novateurs du PN. Leurs objectifs sont doubles :

- parer à l'appropriation illicite des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées et
- assurer que les accords de partage des avantages sont bel et bien appliqués.

## Clauses de respect du Protocole de Nagoya sur l'APA

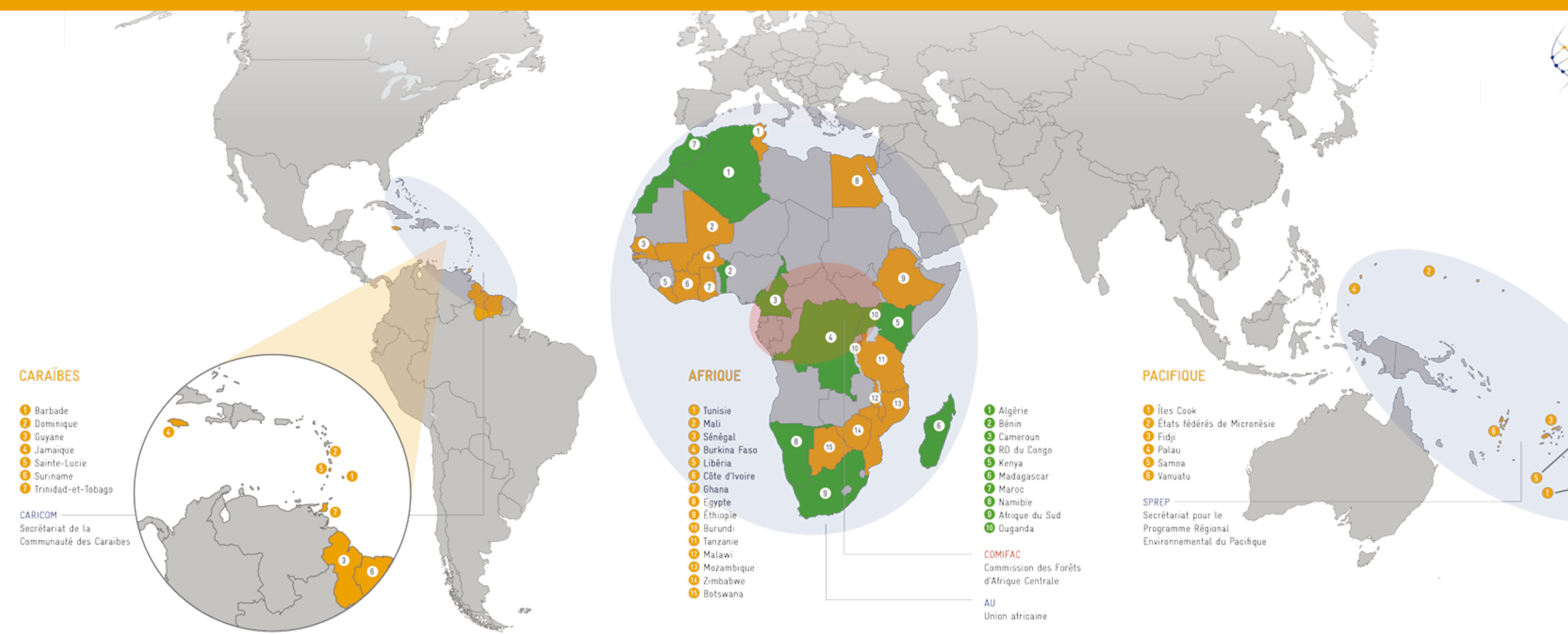


## Initiative APA

L'Initiative de renforcement des capacités en matière d'APA est une initiative multi-donateurs mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Elle a été fondée en 2006, au départ, pour soutenir le Groupe africain dans la négociation du Protocole de Nagoya. Après l'entrée en vigueur du PN en 2014, l'Initiative a progressivement mis l'accent sur la mise en œuvre de l'APA au niveau national.

Les activités régionales concernant les pays des Caraïbes et du Pacifique se sont alors ajoutées au porte-folio de l'Initiative APA. Même si cette dernière a pour objet de soutenir tous les pays ACP, l'accent est porté pour l'instant sur quelques pays partenaires africains sélectionnés. Les enseignements tirés étayeront les développements dans les autres pays.

## Approche trirégionale de l'initiative de renforcement des capacités en matière d'APA



Recherche biochimique sur les molécules actives, Porto Novo, Bénin (Septembre 2009)

## Outils utilisés par l'Initiative APA

Afin de soutenir les processus de mise en œuvre nationale, les échanges régionaux entre pairs et les processus de mise à l'échelle, l'Initiative APA travaille avec des outils tels que

- les formations et les ateliers régionaux pour l'échange et l'harmonisation
- les documents d'orientation pour assurer l'interface entre les activités nationales et les processus internationaux
- la documentation des processus et l'examen des enseignements tirés
- les études et expertises pour soutenir les processus de prise de décision
- les approches conceptuelles (p. ex. interaction entre le Protocole de Nagoya (PN) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA)
- la gestion et la dissémination des outils pour la compilation et la diffusion des connaissances relatives à l'APA (p. ex. le site internet de l'Initiative APA et l'hebdomadaire APA)
- les formats innovants de développement des capacités (p. ex. la formation des correspondants nationaux en matière d'APA, les cours de formation à la réglementation APA destinés aux juristes, les ateliers stratégiques destinés aux différentes parties prenantes)
- les outils de communication (p. ex. les vidéos pour appuyer les présentations standard et celles qui portent sur l'APA, le guide CESP (communication, éducation et sensibilisation du public) et les fiches thématiques sur les secteurs industriels touchés par l'APA)

## Bénéficiaires et avantages

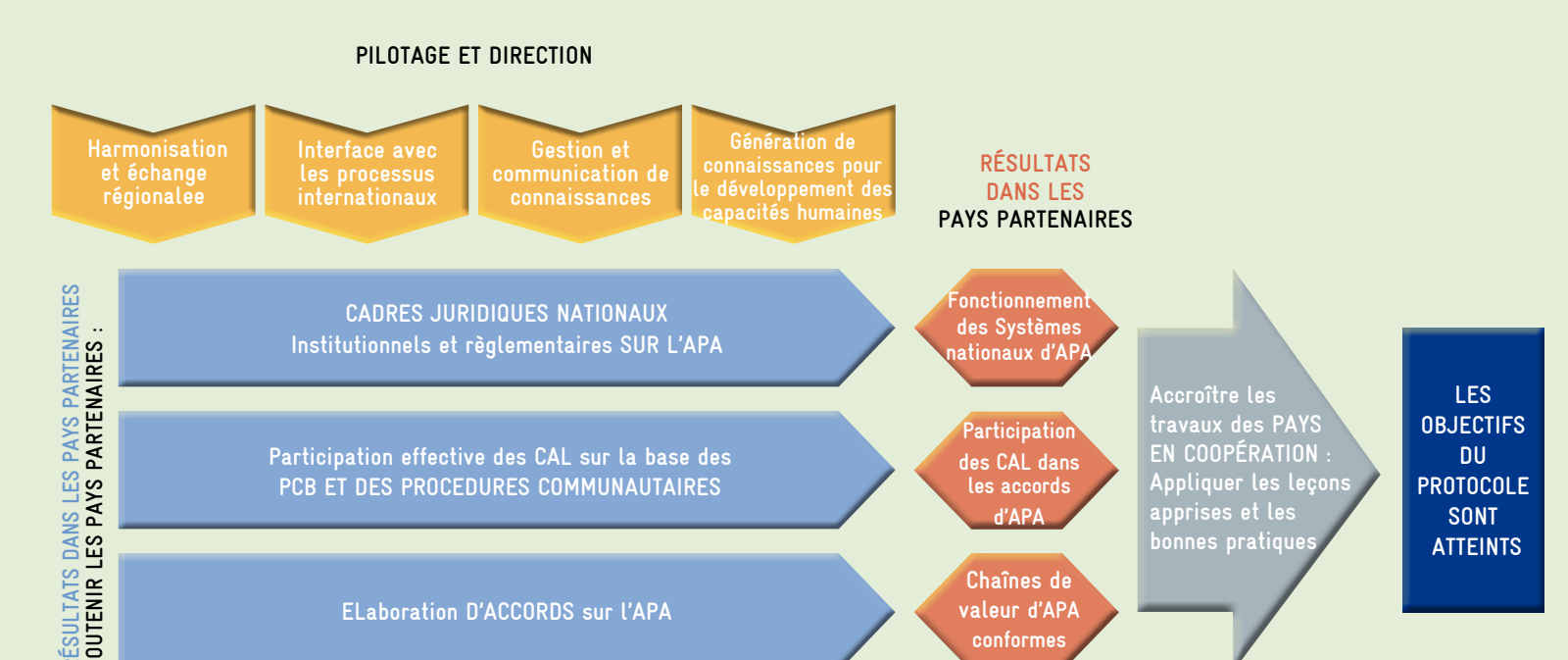
En général, toutes les parties prenantes pertinentes en matière d'APA peuvent bénéficier des services offerts par l'Initiative. Parmi ces parties prenantes, citons

- décideurs et législateurs > information quant aux options politiques, implications et besoins juridiques et techniques en matière d'APA dans la transposition du Protocole de Nagoya dans le droit national
- les autorités nationales chargées des questions d'APA d'APA > cours de formation technique portant p. ex. sur le traitement des demandes d'accès, la délivrance de permis et la facilitation des partenariats d'APA
- les PACL > soutien pour répondre aux demandes d'accès à leurs ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées, p. ex. au travers de PCB
- les petites et moyennes entreprises (PME), coopératives, universités et centres de recherche dans les pays fournisseurs > assistance conceptuelle, technique et juridique pour assurer une participation adéquate dans la coopération en matière de recherche et le développement de chaînes de valorisation conformes à l'APA
- les utilisateurs > familiarisation avec les contextes réglementaires nationaux, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pertinents et les particularités nationales, notamment les options de partenariats secteur public/secteur privé

## Gamme de services offerts par l'Initiative APA

Le principe directeur qui se cache derrière toutes les activités de l'Initiative APA est la génération et la gestion de connaissances afin que ces expériences puissent être mises à disposition pour la mise à l'échelle régionale des processus. L'Initiative APA repose sur une expertise et des réseaux ancrés dans plus d'une décennie d'expériences en matière d'APA. Elle a développé des outils et des approches qui sont utilisés par les parties prenantes impliquées dans l'APA au travers du monde. La mise en œuvre du PN repose sur trois processus fondamentaux : développer et réviser les cadres réglementaires et les dispositions législatives en matière d'APA, négocier des accords d'APA justes et équitables et intégrer de manière effective les PACL dans les processus de négociation respectifs.

## Les trois processus fondamentaux de l'initiative APA



## Exemples de services rendus dans le cadre des trois processus fondamentaux

### Cadres réglementaires et dispositions législatives en matière d'APA

- Cartographies de parties prenantes
- Sensibilisation à l'APA adaptée aux différentes cibles
- Mise au point de dialogues et de forums d'échange national avec les parties prenantes impliquées dans l'APA
- Analyse des cadres réglementaires existants en matière d'APA
- Orientation pour l'élaboration et la mise en œuvre de dispositions institutionnelles et législatives nationales en matière d'APA, notamment de systèmes de permis et de processus administratifs



Sensibilisation à la bioprospection sur le terrain, à Antsiranana (Diego Suarez), Madagascar (Novembre 2008)

### Négociation d'accords d'APA justes et équitables

- Analyse nationale des brevets existants liés aux ressources génétiques
- Analyse nationale des collaborations existantes en matière de recherche liée aux ressources génétiques
- Identification des partenaires de collaboration et des possibilités d'innovation susceptibles de conduire à des accords d'APA
- Rapprochement d'entreprises privées intéressées par les ressources génétiques
- Sensibilisation à l'APA des PACL pertinentes, du monde universitaire, du secteur privé, de l'administration publique et des décideurs de politiques
- Facilitation des négociations

### Intégration effective des PACL

- Sensibilisation à l'APA des PACL impliquées
- Facilitation de la compréhension mutuelle entre l'utilisateur et le fournisseur
- Protocoles communautaires bioculturels (PCB)
- Formations à la négociation de clauses de CCCA
- Capitalisation des enseignements tirés de cas pratiques pour étayer la transposition des cadres réglementaires dans le droit national



Participants à un atelier APA pour les CAL, organisé par l'Initiative APA en Namibie (Novembre 2014)

## Partenaires de l'Initiative APA

- Biodiversity International (BI)
- BMZ (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement) au travers du financement de projets et programmes bilatéraux
- Centre de droit international du développement durable (CDIDD)
- Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) Commission de l'Union africaine (CUA)
- Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au travers du programme de petites subventions (SGP)
- Institut Fridtjof Nansen (FNI)
- Natural Justice (NJ)
- Organisation internationale de droit du développement (OIDD)
- PhytoTrade Africa (PTA)
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCBD)
- Secrétariat de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes (CARICOM)
- Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
- Secrétariat du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)
- Secrétariat du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)
- Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA)
- Secrétariat pour le Programme régional environnemental du Pacifique (SPREP)
- Union for Ethical BioTrade (UEBT)
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Université du Cap (UCT).

## COORDONNÉES

Dr. Andreas Drews, PDG Initiative de renforcement des capacités en matière d'APA  
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH Bonn & Eschborn  
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5 | 53760 Eschborn, Allemagne |  
Tél. +49 (6196) 79-1363 | Fax +49 (6196) 7980-1363 | abs-initiative@giz.de | www.abs-initiative.info  
Photos : Suhel al-Janabi (GeoMedia)  
© Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH | Février 2017